



SÉBASTIEN GRANDJEAN

AVOCAT EN DROIT SOCIAL

sgrandjean@grandjean-avocat.fr

06 16 74 21 20

Cette formation
a reçu pour l'année
2023 la note globale de

8,7/10

FORMATION DES ÉLUS DU CSE ET DU RÉFÉRENT EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

TOUTES ENTREPRISES

INITIALE

Les élus du CSE et le référent en santé et sécurité bénéficient de droit d'une formation en santé, sécurité et conditions de travail leur permettant de contribuer activement à la prévention des risques dans l'entreprise.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Comprendre** les enjeux de la prévention des risques professionnels
- **Identifier** les acteurs internes et externes en matière de santé, sécurité et de conditions de travail
- **Connaître** les attributions, le fonctionnement et les moyens d'action du CSE et le rôle du référent en matière de SSCT
- **Développer** son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels afin de contribuer à la démarche de prévention dans l'entreprise, en particulier en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes et de prévention des RPS
- **Développer** sa capacité d'analyse des conditions de travail et de la qualité de vie au travail
- **S'initier** aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

LE PUBLIC FORMÉ ET LES PRÉREQUIS

La formation est destinée aux élus du CSE et au référent santé et sécurité, sans prérequis.

LA DURÉE ET LES MODALITÉS

La formation est d'une durée de cinq journées, soit 35 heures. Elle se déroule en INTER, en présentiel à Saint Herblain (salle de séminaire dont l'adresse est communiquée par l'Organisme). La question de la prise en compte des éventuelles situations particulières (situation de handicap notamment) est abordée avec le Client. La date de la formation est communiquée par l'Organisme. L'inscription se fait auprès de l'organisme par téléphone ou courriel. L'accès à la formation est limité à 12 stagiaires maximum.

LE TARIF DE LA FORMATION

Le tarif de la formation est fixé à 775€ HT par jour de formation, incluant les frais de séminaire et de repas pour 2 participants de la même structure (25 € HT en sus par jour et par participant supplémentaire).

L'ANIMATION ET LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'animation est axée sur les besoins opérationnels des stagiaires et est enrichie par les partages d'expérience de chacun. Des exercices sont en outre proposés sous forme de cas pratiques, de mises en situation, de quiz interactifs notamment. Les stagiaires disposent également d'un support pédagogique remis lors de la formation.

L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DES APPRENTISSAGES

Les apprentissages sont évalués en amont de la formation, en cours de formation et à l'issue de la formation. Une attestation de formation dont le titulaire peut se prévaloir est en outre remise aux stagiaires au terme de la formation.



Module 1

LES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- **Les objectifs du Module 1 : identifier les enjeux du CSE et du dialogue social**
 - Comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels
 - Identifier les acteurs internes et externes en matière de prévention des risques professionnels
 - Connaître les outils incontournables de la prévention des risques professionnels
- **Le contenu du Module 1 :**
 - Les enjeux humains, économiques et juridiques de la prévention des risques professionnels
 - Les acteurs internes et externes en matière de prévention des risques professionnels, focus sur le rôle du service de santé au travail
 - Les outils incontournables de la prévention des risques professionnels : le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), le plan de prévention des risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures, le programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact), l'accord ou le plan d'action en faveur de la prévention de la pénibilité, le règlement intérieur de l'entreprise, le passeport prévention, le registre des accidents bénins
 - Le droit d'accès aux documents relatifs à la santé et la sécurité dans l'entreprise
 - La mise en situation : recueil des outils de l'entreprise en matière de prévention des risques, identification des fonctions et des acteurs de la prévention des risques dans l'entreprise

Module 2

LES ATTRIBUTIONS, LE FONCTIONNEMENT ET LES MOYENS D'ACTION DU CSE EN MATIÈRE DE SSCT

- **Les objectifs du Module 2 : connaître les attributions, le fonctionnement et les moyens d'action du CSE en matière de SSCT**
- **Le contenu du Module 2 :**
 - La composition et le rôle des membres du CSE
 - Les attributions des élus du CSE en matière de SSCT : enquêtes et investigations, missions consultatives (règlement intérieur, DUERP, modifications importantes concernant les conditions de travail)
 - Les droits d'alerte en matière de santé, de sécurité et d'environnement
 - La protection du lanceur d'alerte
 - L'expertise en matière de SSCT
 - L'utilisation des heures de délégation
 - Le focus sur la CSSCT : mise en place, composition, fonctionnement et attributions
 - La mise en situation : préparation d'une réunion du CSE consacrée à la SSCT (calendrier, réunion préparatoire, convocation/invitation, ordre du jour)

Module 3

LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- **Les objectifs du Module 3 :**
 - Connaître les principes généraux de la prévention des risques professionnels
 - S'appropriier les étapes de la démarche de prévention des risques professionnels
 - Identifier les risques professionnels pour participer à la démarche de prévention
- **Le contenu du Module 3 :**
 - Les 3 niveaux de la prévention des risques professionnels et l'accent mis sur la prévention primaire : la culture de la prévention, la réforme de la santé au travail, le 4ème plan santé au travail
 - Les principes généraux de la prévention des risques professionnels
 - La démarche dynamique de la prévention des risques professionnels
 - Les principaux risques professionnels : les fiches de risques (INRS, CARSAT)
 - Les risques liés aux addictions
 - La mise en situation : identification des addictions, visite de site, constitution de groupes de travail pour l'identification des risques professionnels par unité de travail et/ou par situation de travail

Module
4

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- **Les objectifs du Module 4 :** : connaître le contenu et comprendre le fonctionnement du document unique d'évaluation des risques professionnels
- **Le contenu du Module 4 :**
 - Le document unique d'évaluation des risques professionnels : formalisme, contenu, suivi et mise à jour du document
 - La méthodologie de l'évaluation des risques professionnels
 - La mise en situation :
 - ✓ La présentation et l'utilisation de l'outil d'auto-évaluation des risques professionnels (GPSST)
 - ✓ Exercice d'évaluation des risques à partir de cas concrets, à l'aide d'une grille d'évaluation (fréquence d'exposition, probabilité de réalisation du risque, degré de gravité)
 - ✓ Etablissement d'un plan d'action en faveur de la prévention des risques (mesures de prévention pouvant être proposées)

Module
5

LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DES AGISSEMENTS SEXISTES

- **Les objectifs du Module 5 :**
 - Identifier les situations susceptibles de relever du harcèlement et/ou des agissements sexistes
 - Connaître le rôle du référent en matière de prévention contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- **Le contenu du module 5 :**
 - La définition du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
 - L'obligation de prévention spécifique au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes
 - La désignation et le rôle du/des référent(s) en matière de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
 - La démarche de prévention du harcèlement et des agissements sexistes (le guide de prévention)
 - La mise en situation : initiation à la construction d'un Kit de prévention du harcèlement et des agissements sexistes (guide du ministère du travail)

Module
6

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT)

- **Les objectifs du Module 6 :**
 - Identifier les risques psychosociaux et leurs effets sur la SSCT
 - Reconnaître les signaux de l'épuisement professionnel
 - Comprendre les enjeux de la QVCT sur le SSCT, le collectif et l'organisation de l'entreprise
 - Être en capacité de contribuer à la prévention des risques psychosociaux et de promouvoir la QVCT
- **Le contenu du Module 6 :**
 - La définition des risques psychosociaux
 - Les conséquences pour le salarié et l'entreprise des risques psychosociaux
 - Les signaux de l'épuisement professionnel
 - La démarche de prévention des RPS
 - Les obligations de l'entreprise en matière de QVCT
 - La mise en situation :
 - ✓ Analyse des situations de travail au sein de l'entreprise : enquête par questionnaire, enquête par entretiens collectifs et individuels, approche par le jeu, observations des situations de travail
 - ✓ Initiation à l'établissement d'un plan d'action et de recommandations hiérarchisées par niveaux de priorités

Module 7

LA PRÉVENTION DES RISQUES SPÉCIFIQUES À L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE : les notions sur les risques spécifiques aux activités industrielles, commerciales et tertiaires

➤ Les objectifs du Module 7 :

- Identifier les risques spécifiques liés à l'activité de l'entreprise
- Connaître le contenu d'un plan de prévention des risques liés à l'intervention d'une entreprise extérieure

➤ Le contenu du Module 7 :

- Les notions en matière de prévention de certains risques spécifiques : risques industriels, biologiques, chimiques, électriques, coactivité
- La prévention des risques spécifiques à l'activité : risques routiers, travail sur écran, accident de plein pied, port de charges, sédentarité
- La prévention des risques liés au télétravail
- Le plan de prévention des risques liés à l'intervention d'entreprises extérieures
- La mise en situation :
 - ✓ Exercice d'évaluation des risques spécifique, à l'aide des outils de l'INRS (outil d'évaluation des risques professionnels par secteur activité)
 - ✓ Initiation à l'établissement d'un plan de prévention des risques liés à l'intervention d'une entreprise extérieure

Module 8

LA GESTION DES SITUATIONS PARTICULIÈRES DE TRAVAIL : le recours au travail temporaires, la pénibilité et les troubles musculo squelettiques (TMS), le maintien dans l'emploi

➤ Les objectifs du Module 8 :

- Identifier et gérer les situations particulières de travail
- Être en capacité de contribuer à la prévention des risques inhérents aux situations particulières de travail

➤ Le contenu du module 8 :

- La prévention des risques des travailleurs intérimaires et des CDD
- La prévention de la pénibilité et des TMS
- Les actions au bénéfice des travailleurs en situation de handicap et des femmes enceintes
- Le maintien dans l'emploi : inaptitude, convention de rééducation professionnelle en entreprise
- La mise en situation :
 - ✓ Recherche dans les outils de prévention des risques existants les informations concernant les situations particulières de travail (BDES, DUER, registre des entrées et sorties du personnel, accord ou plan d'action en faveur de la prévention de la pénibilité, action ou pan d'action en faveur de l'égalité professionnelle)
 - ✓ Initiation à l'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'action en faveur de la prévention des risques inhérents aux situations particulières de travail

Module 9

L'ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DES MALADIES PROFESSIONNELLES

➤ Les objectifs du Module 9 :

- S'approprier la démarche d'analyse d'un accident du travail

➤ Le contenu du Module 9 :

- L'information de l'employeur
- La constitution d'un groupe d'analyse pluri compétent
- Le recueil des informations et l'identification des faits
- La détermination des causes de l'accident (l'arbre des causes)
- Le choix et la formalisation d'un plan d'actions correctives
- Le retour d'expérience
- La mise en situation : établir un bilan des accidents du travail et des maladies professionnelles survenus dans l'entreprise au cours des derniers mois, construire un arbre des causes

Module 10

L'ENQUÊTE ET LES INVESTIGATIONS SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL OU UNE MALADIE PROFESSIONNELLE

➤ Les objectifs du Module 10 :

- Savoir mener une enquête et des investigations suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle

Le contenu du module 10 :

- La présentation du guide d'enquête d'un accident du travail et du support d'aide au recueil des informations suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle
- La mise en situation :
 - ✓ Scénarisation d'un accident du travail à partir de situations réelles et réalisation d'une enquête suite à l'accident
 - ✓ L'élaboration d'un plan d'action en matière de prévention des accidents du travail : problématique, action, pilote, délai, avancement